



RESERVATION MENSUELLE

NOM	Prénom(s)	Classe	Nom de l'enseignant

JANVIER 2022
(17 REPAS)

Je dois déposer ce formulaire
avant le 25/01/2022 inclus



J'inscris l(es) enfant(s) désigné(s) ci-dessus
pour le mois entier .
Je confirme en cochant ici >

OU

Je choisis le mode de réservation
habituel :

Lundi	03/01/2022	
Mardi	04/01/2022	
Jeudi	06/01/2022	
Vendredi	07/01/2022	
Lundi	10/01/2022	
Mardi	11/01/2022	
Jeudi	13/01/2022	
Vendredi	14/01/2022	
Lundi	17/01/2022	
Mardi	18/01/2022	
Jeudi	20/01/2022	
Vendredi	21/01/2022	
Lundi	24/01/2022	
Mardi	25/01/2022	
Jeudi	27/01/2022	
Vendredi	28/01/2022	
Lundi	31/01/2022	

MODE DE RESERVATION CANTINE

Dans tous les cas, l'inscription est obligatoire.

Le dossier est disponible à partir du 20 de chaque mois :

- Par téléchargement sur le site de la mairie :

<http://grepiac.fr>

Rubrique Enfance / Cantine-Garderie

- Auprès du secrétariat, aux heures d'ouverture.

- Dans le présentoir devant la Mairie, 24h/24, jusqu'au 25.

INSCRIPTIONS EXCEPTIONNELLES CANTINE :

Limitées à 2 par mois maximum par enfant.

DEPOT DU DOSSIER AU PLUS TARD LE 25 DERNIER DELAI.

ABSENCES - ANNULATIONS

Les annulations exceptionnelles sont à signaler à la mairie 48h à l'avance

Dans le cas d'enfant malade, merci de prévenir la mairie avant 9h00.

Sur présentation d'un certificat médical les repas ne seront pas facturés.

REGLEMENT DES PRESTATIONS

En espèces : Réservé aux foyers ne disposant pas d'autre moyen de paiement, règlement exclusif auprès du secrétariat de mairie.

Par chèque : A déposer dans la boîte aux lettres de la **MAIRIE**, libellé à l'ordre de : **TRESOR PUBLIC**.

Par virement sur le compte FR76 1007 1310 0000 0020 0307 792

PAIEMENT à effectuer avant le 15 de chaque mois

Majoration applicable en cas de retard (voir Règlement).

Date et signature
obligatoires →

Tous les mois, au plus tard :
Le 15 : Paiement
Le 25 : Réservation

